

Motion « circonscriptions »

La circulaire 2015-207 fixe comme première mission des personnels d'inspection celle d'inspection, d'évaluation, de formation. L'accompagnement individuel et collectif d'une part, le pilotage pédagogique d'autre part, constituent le cœur de la mission des personnels d'inspection.

La pédagogie et la didactique, le soutien aux enseignants, la prise en compte du travail au sein d'une équipe constituent les préoccupations constantes des inspectrices et des inspecteurs, quels que soient leur spécialité et le niveau d'enseignement où ils interviennent. Cependant l'empilement et le morcellement des tâches, le manque de moyens pour assurer l'accompagnement et l'articuler avec la formation montrent que les inspectrices et les inspecteurs atteignent aujourd'hui la limite de ce qu'ils peuvent entreprendre concernant cette mission première.

Le travail quotidien de proximité avec les écoles doit pouvoir répondre à la nécessité d'accompagnement des équipes pédagogiques dans la perspective de la réussite de tous les élèves. L'IEN CCPD doit rester l'interlocuteur des collectivités territoriales pour assurer le fonctionnement des écoles.

La territorialité des circonscriptions doit être réaffirmée. Plutôt que la remise en cause de l'ancrage territorial de proximité, l'accomplissement des missions des IEN CCPD nécessite la réduction de la taille des circonscriptions, le renforcement de leurs équipes et le développement de la formation continue.